

Témoignages par affidavit et autres preuves

INTRODUCTION

1. Dans un appel, des preuves sont souvent fournies pour présenter des faits ou des renseignements de base ou encore pour satisfaire à des exigences juridiques. Lorsqu'une exception est invoquée, il peut être nécessaire de présenter des preuves pour satisfaire aux critères d'application de l'exception. Par exemple, lors d'une enquête écrite au stade de l'arbitrage, un témoignage par affidavit pourrait être souhaitable parce que, contrairement aux autres déclarations faites à l'arbitre, il est fait sous serment.

GÉNÉRALITÉS

2. Un affidavit est une déclaration écrite faite sous serment et représente une méthode de témoignage courante. Un affidavit doit être fait devant un commissaire habilité à faire prêter serment et à recevoir des affirmations solennelles dans la province de l'Ontario.

UTILISATION DU TÉMOIGNAGE PAR AFFIDAVIT

3. Le CIPVP peut demander un affidavit pour l'aider à statuer sur les faits d'un appel.



4. Au stade de la médiation ou dans un appel traité selon un processus accéléré, lorsque le membre du personnel du CIPVP croit qu'un affidavit pourrait contribuer à régler l'appel, la médiatrice, le médiateur ou le responsable des cas peut demander à une partie d'en fournir un. Dans ce cas, il demande à la partie en question si elle consent à ce qu'une copie de son affidavit soit remise aux autres parties à l'appel. Dans l'affirmative, il en fournit une copie à ces autres parties.
5. Lorsque le CIPVP demande un affidavit au stade de l'arbitrage, l'avis d'enquête précise les questions en cause dans l'appel et les genres de renseignements qui devraient être inclus.
6. Si un point de fait peut être litigieux, les parties devraient envisager de présenter leur preuve relativement à ce point sous forme d'affidavit au CIPVP à n'importe quel stade du processus d'appel.

AUTRES LIGNES DIRECTRICES

7. Un affidavit doit contenir des renseignements sur la personne qui le signe, notamment son nom et une explication des raisons pour lesquelles elle connaît la preuve présentée dans l'affidavit (il suffit souvent d'indiquer les qualifications et les responsabilités professionnelles de cette personne). L'affidavit doit également préciser la municipalité et le comté ou la région où demeure le signataire.
8. Le témoignage par affidavit doit être suffisamment détaillé pour permettre au CIPVP ou aux autres parties qui le reçoivent de bien en comprendre le contenu et devrait donc, dans la mesure du possible, se limiter aux faits que connaît la personne qui le signe.
9. Les parties veillent à ce que tous les affidavits fournis dans le cadre d'un appel soient véridiques, complets et exacts.
10. En vertu des Lois, quiconque fait volontairement une fausse déclaration dans le but d'induire en erreur ou de tenter d'induire en erreur le commissaire dans l'exercice de ses fonctions commet une infraction.

EXEMPLE D’AFFIDAVIT

COMMISSAIRE À L’INFORMATION ET À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DE L’ONTARIO

CONCERNANT l’appel numéro (*inscrire le numéro de l’appel*) déposé en vertu de la *Loi sur l’accès à l’information et la protection de la vie privée* (ou de la *Loi sur l’accès à l’information municipale et la protection de la vie privée*)

AFFIDAVIT DE (*nom de la personne qui signe l’affidavit*)

Je, (*nom de la personne qui signe l’affidavit*), de (*municipalité de résidence*) du (*comté*) (ou de la [*région*]) déclare sous serment (*ou affirme solennellement*) :

1. Je suis (*description de la personne, notamment titre professionnel et employeur, si ce renseignement est pertinent*). En raison de (*insérer les raisons*), je suis au courant des faits exposés dans le présent affidavit.
2. [Énumérer ici les faits pertinents, en numérotant les paragraphes. Indiquer les noms et les titres de poste si ces renseignements sont pertinents.]
3. Le présent affidavit est fait à l’appui (*ou pour appeler*) de la décision du (*de la*) (*nom de l’institution*) (*décrire la décision*) et n’est fait à aucune autre fin.

Fait (*ou affirmé solennellement*) devant moi)
à (*municipalité où l’affidavit est fait*) dans le)
(*comté*) (*ou la [région]*) (*où l’affidavit est fait*),)
le (*date où l’affidavit est fait*))

(*signature*)

Commissaire aux affidavits
(*nom de la personne autorisée à prendre l’affidavit*)